

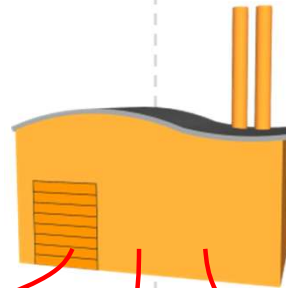


L'accompagnement du SDEC ÉNERGIE



La compétence « Energies
Renouvelables »

La compétence « Réseaux publics
de chaleur et/ou de froid »



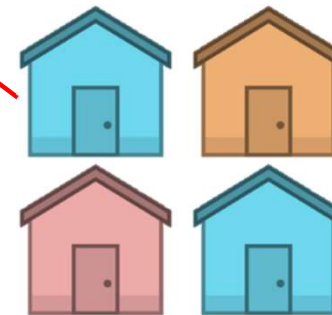
Chaufferie dédiée :
un bâtiment



Réseau technique :
plusieurs bâtiments
d'un même maître
d'ouvrage



Réseau de chaleur :
plusieurs bâtiments de
différents maîtres d'ouvrages





Les compétences

- La compétence « énergies renouvelables »

Elle permet au syndicat d'accompagner les projets de :

- ⇒ Production de chaleur
- ⇒ Production d'électricité
- ⇒ Production de Biogaz





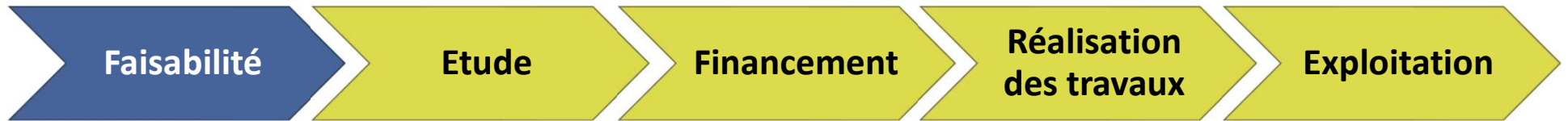
Les compétences

- La compétence « Réseaux publics de chaleur et/ou de froid »
 - Elle permet au syndicat de **créer et d'exploiter des réseaux publics de chaleur et/ou de froid.**
 - Régie à autonomie financière
 - Vente de la chaleur aux différents clients du réseau.






Notre accompagnement



Identification des projets facilitée grâce :

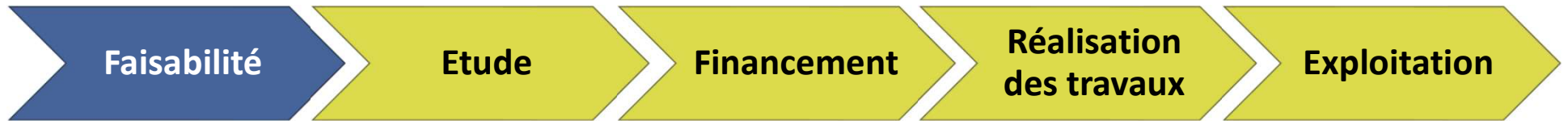
- Aux missions exercées sur le territoire par le Syndicat (CEP, PCAET, Programme d'Accompagnement des Collectivités à la TE, etc.) et nos outils (SIG)
- Notre partenariat avec l'association Biomasse Normandie 

Lorsqu'un projet potentiellement intéressant est identifié :

⇒ Réalisation d'une note d'opportunité bois



Notre accompagnement



La réalisation d'une note d'opportunité consiste à :

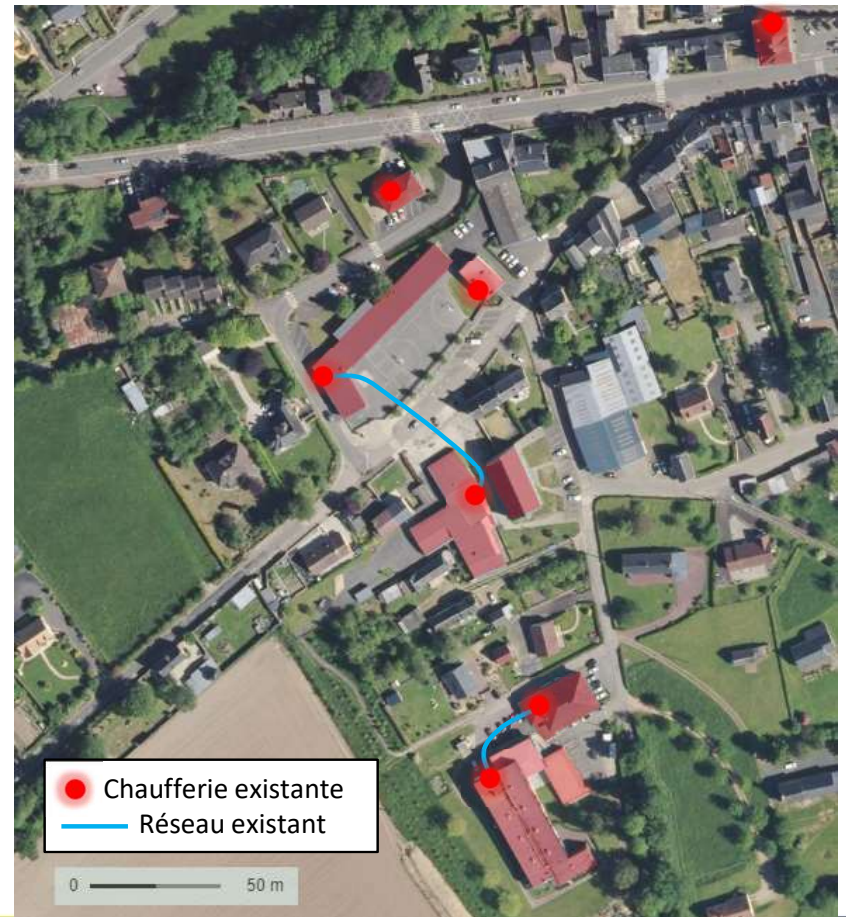
- Définir le périmètre en fonction de la densité thermique du projet.
- Vérifier l'espace disponible.
- Optimiser la puissance de la chaufferie bois à installer.
- Calculer la rentabilité économique du projet.



Définir le périmètre en fonction de la densité thermique du projet.

Détermination :

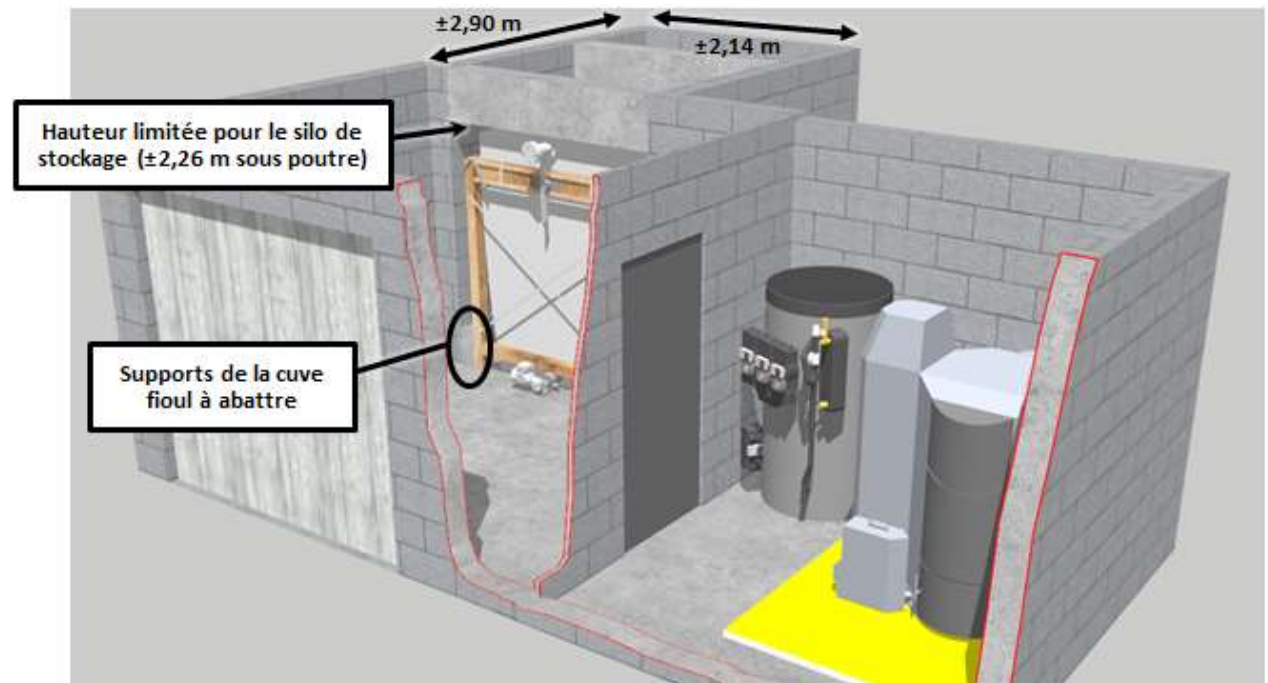
- des sites raccordables
- des besoins nécessaires pour chaque site
- du lieu d'implantation de la chaufferie
- de la taille du silo
- du tracé du réseau



Vérifier l'espace disponible

Détermination :

- de la place disponible pour le silo et de l'espace de stockage du silo
- de la distance entre le silo et le camion de livraison
- de la place disponible pour la chaudière et les équipements annexes



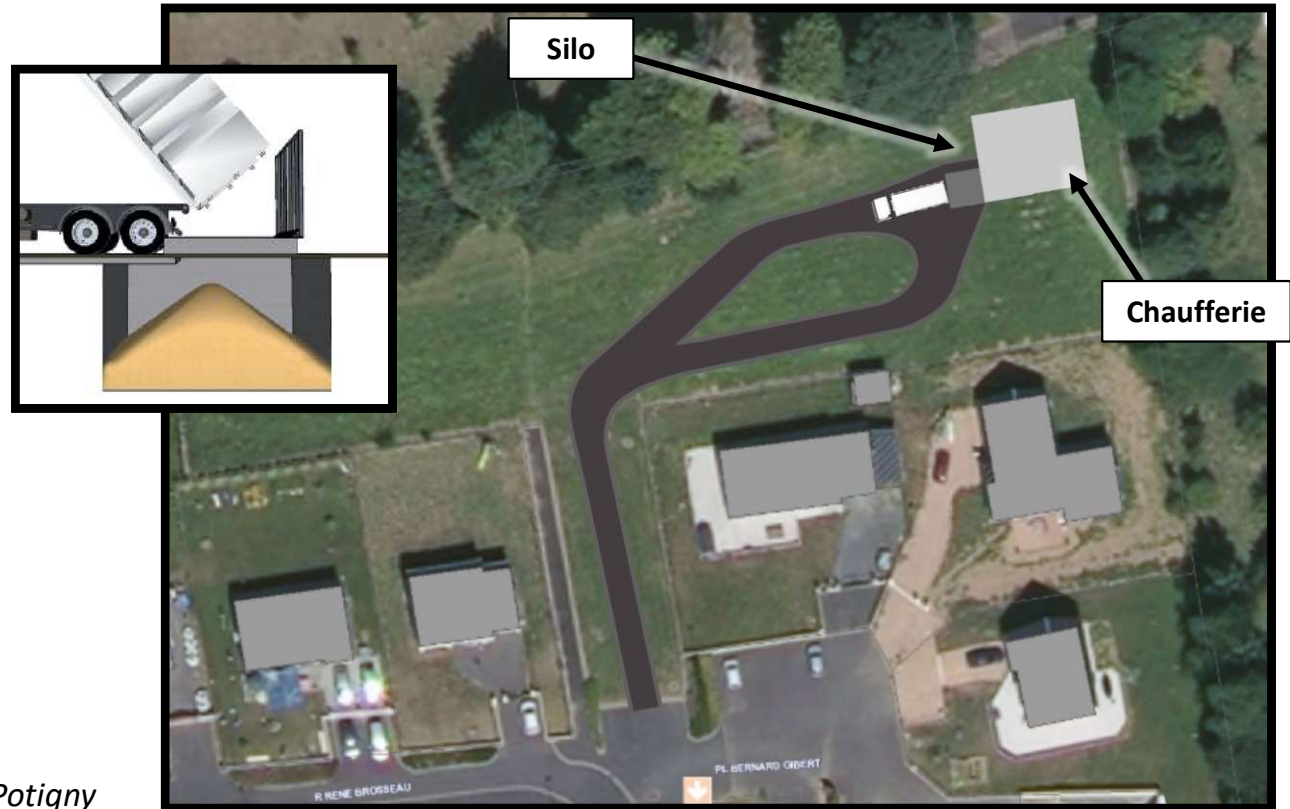
*Exemple de la chaufferie de l'annexe à la Mairie de Valdallière
(non raccordée au réseau du fait de son éloignement)*



Vérifier l'espace disponible

Détermination :

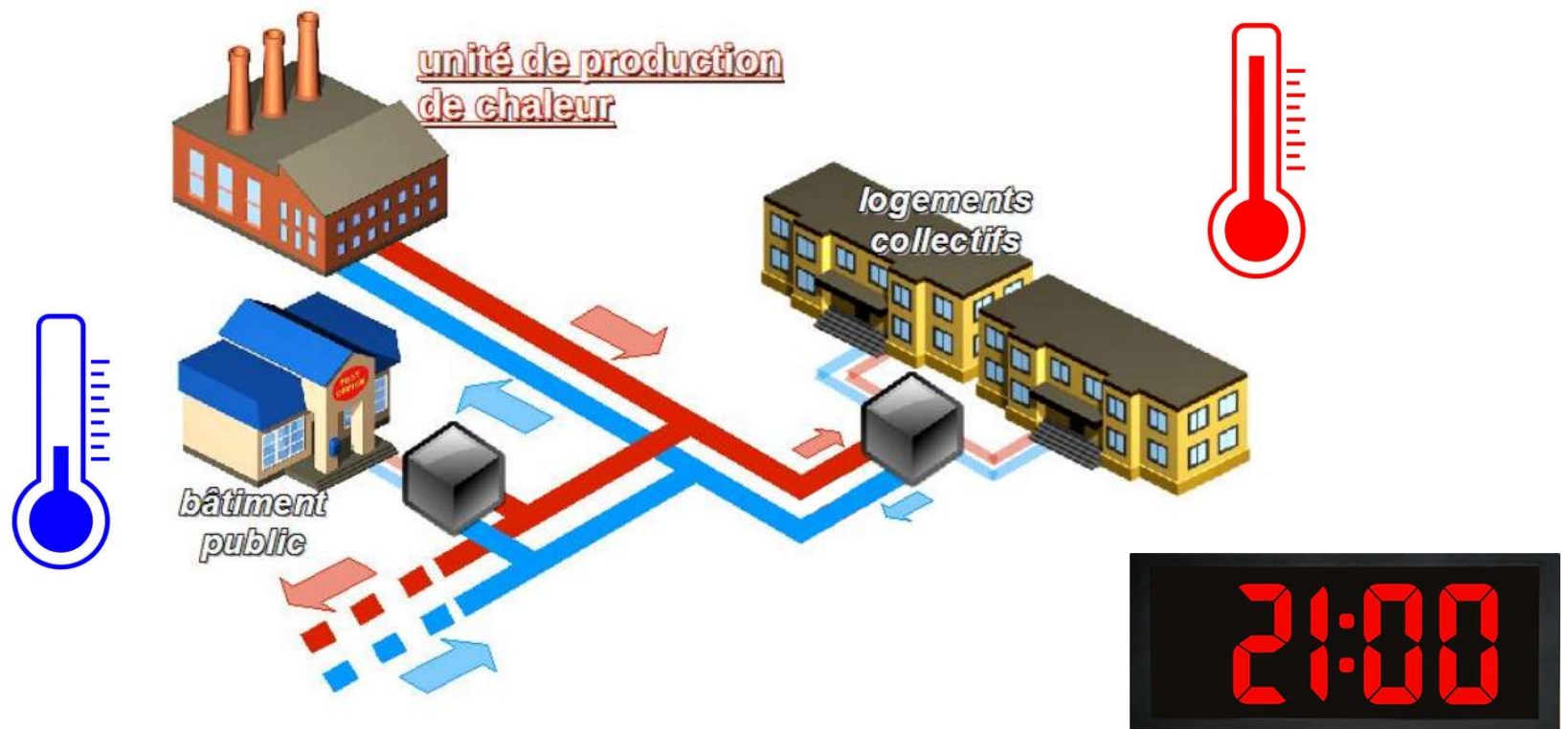
- de l'accès au site
- de la zone de retournement des camions/tracteurs pour la livraison



Exemple du projet à Potigny



Optimiser la puissance de la chaufferie bois à installer

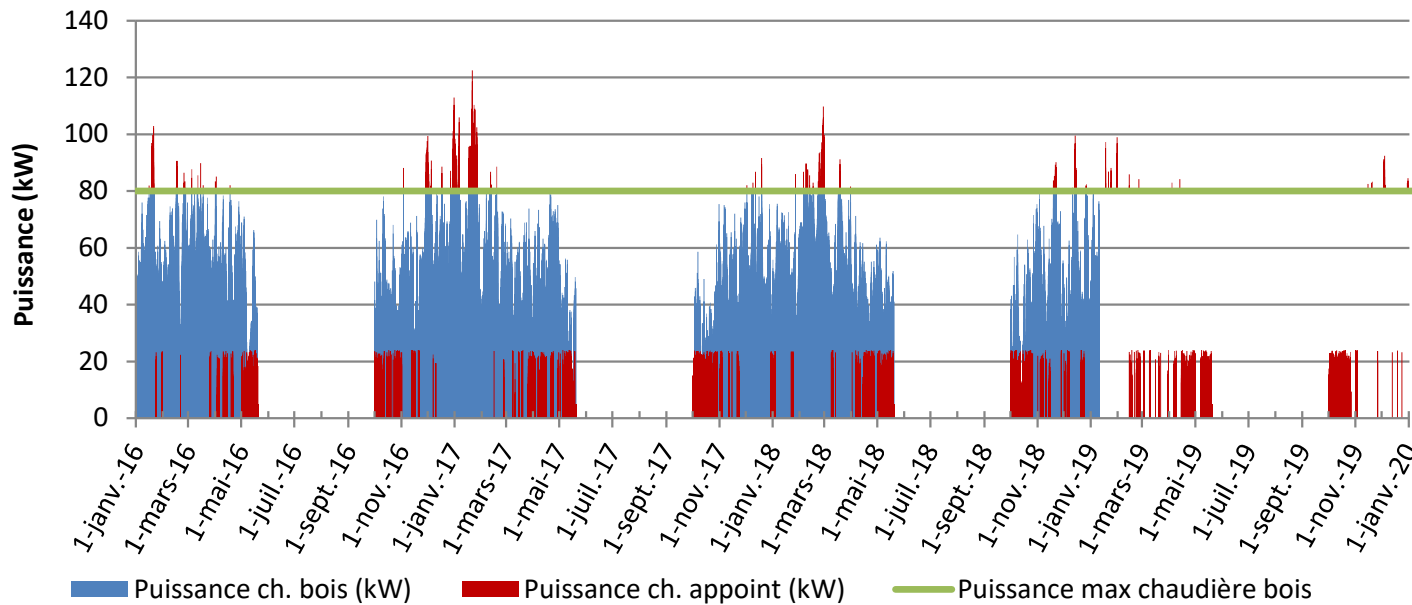




Optimiser la puissance de la chaudière bois à installer

- Puissance bois estimée : 80 kW
- Minimum technique : 30 %

Monotone de chauffe du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019



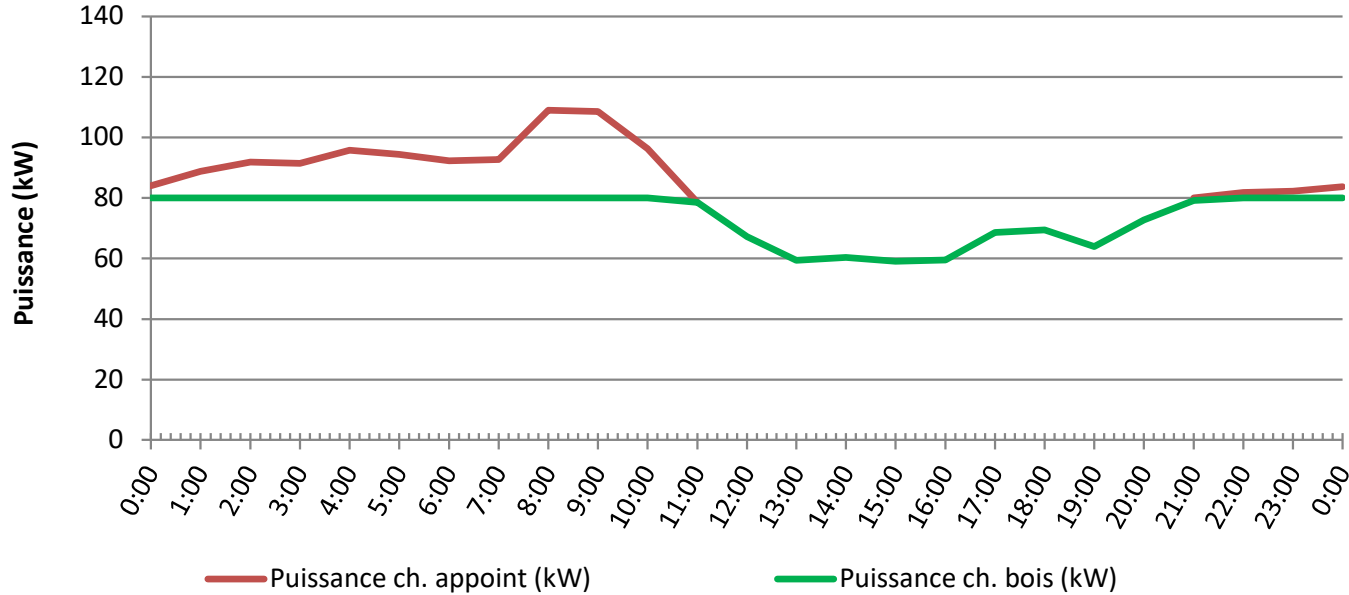
Taux de couverture
moyen du bois : 90 %



Optimiser la puissance de la chaudière bois à installer

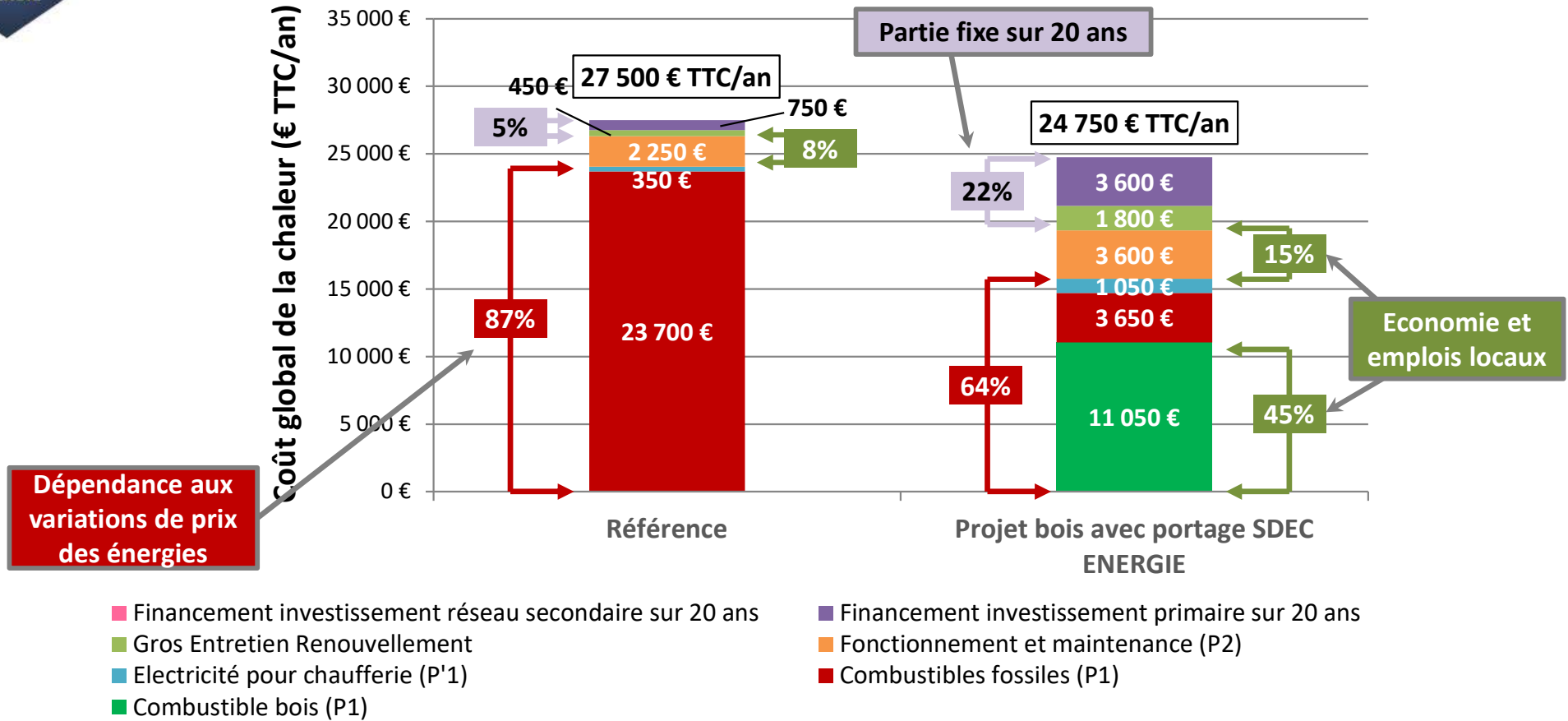
- Puissance bois estimée : 80kW
- Minimum technique : 30 %

Exemple de monotone de chauffe sur une journée



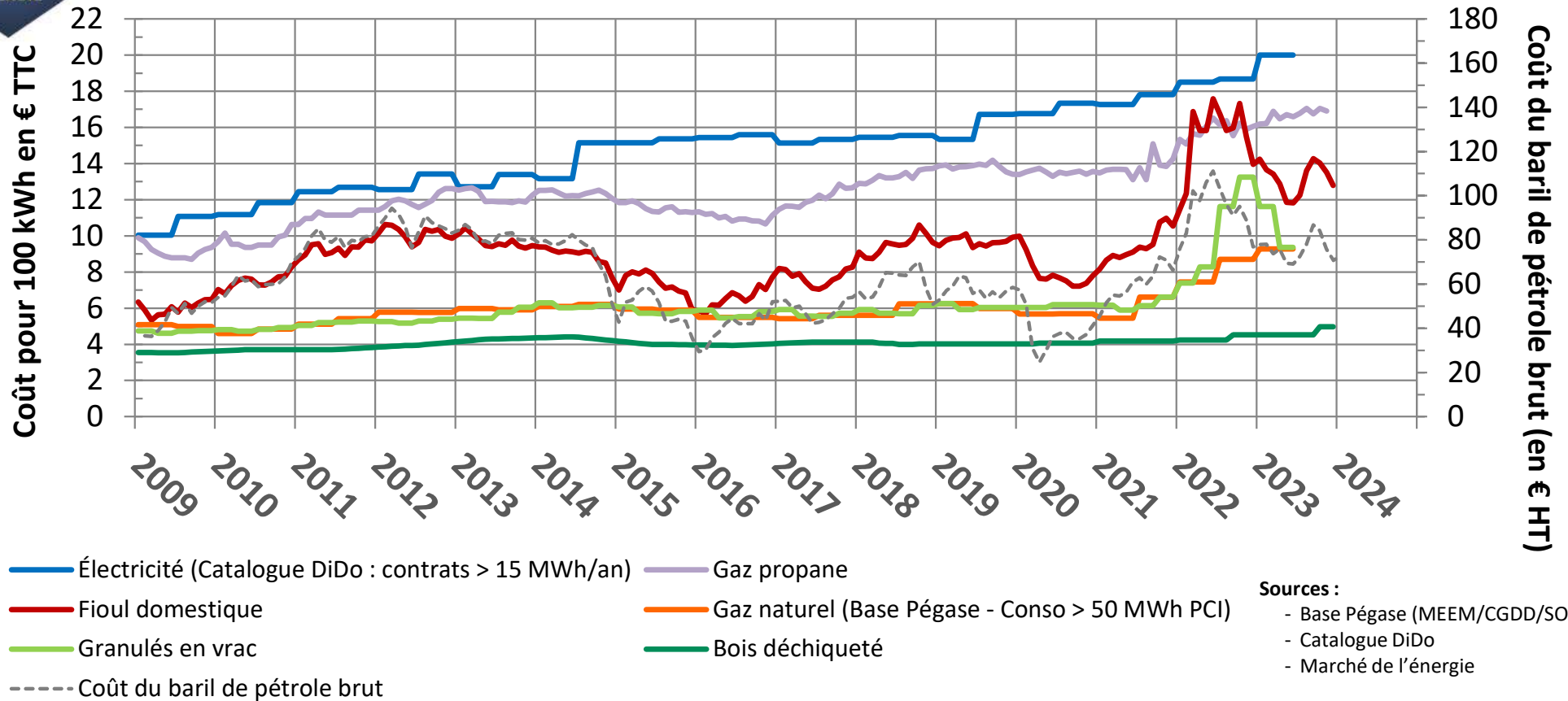


Calculer la rentabilité économique du projet



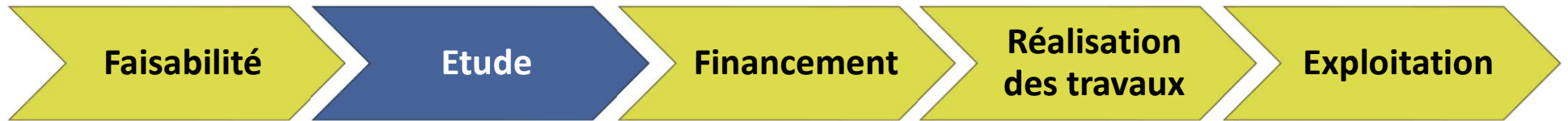


Calculer la rentabilité économique du projet





Notre accompagnement



Suite à la note d'opportunité et si la commune se montre intéressée par le projet :

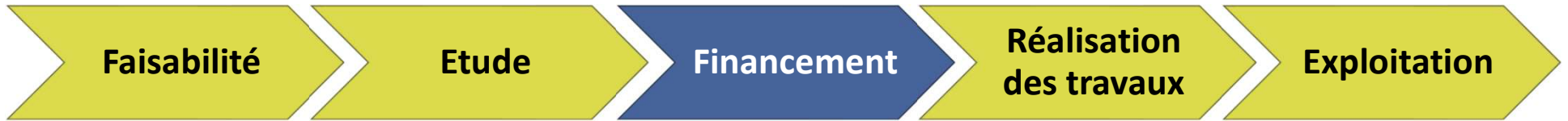
⇒ **Transfert de la compétence adéquate** au syndicat qui va devenir **Maître d'ouvrage de l'opération**.

Le syndicat va alors :

- Porter les études techniques et de maîtrise d'œuvre
- Monter le plan de financement prévisionnel
- Mobiliser les subventions éventuelles
- Réaliser les marchés d'exploitation et de maintenance



Notre accompagnement



Dans le cas des réseaux techniques de chaleur et des chaufferies dédiées, le syndicat participe financièrement au projet jusqu'à 30 % du coût global de celui-ci en fonction de la catégorie de la collectivité :

Nature	Objet	Aides financières*			Modalités
		Communautés de communes Communes A	Commune B1	Communes B2 et C	
Chaufferie bois	Étude et réalisation d'une chaufferie bois alimentant un ou plusieurs bâtiments d'une même collectivité	20%	25%	30%	Dans le cadre d'un transfert de la compétence énergies renouvelables
Réparation ou renouvellement d'une chaufferie bois existante	Aide à la réparation ou au renouvellement d'une installation existante	Étude préalable de chaque dossier par la commission transition énergétique avant décision du bureau syndical			

* L'aide est calculée sur le montant de l'avant-projet sommaire (APS) et plafonnée à 100 000€/projet sauf dérogation particulière sur avis du bureau syndical sur proposition de la commission transition énergétique (si le coût définitif du projet est < à l'APS : le montant de l'aide est recalculé sur la base du coût définitif).

Pas d'aide financière du syndicat dans le cas d'un réseau de chaleur.



Notre accompagnement



La mutualisation des projets par un seul maître d'ouvrage peut permettre de faire bénéficier aux petits et moyens projets (qui ne seraient pas éligibles au fonds chaleur) de financements supplémentaires tels que :



Le « Contrat de développement patrimonial des énergies renouvelables thermiques » de l'ADEME.



Notre accompagnement



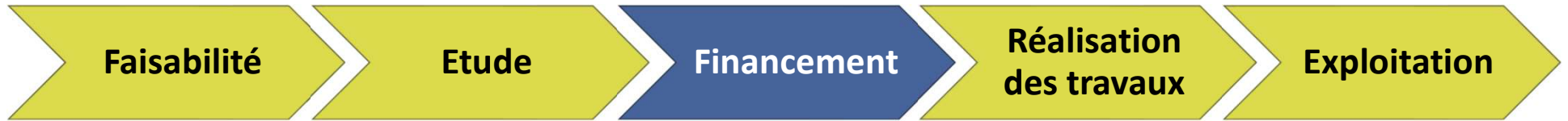
Le premier contrat patrimonial passé par le SDEC ENERGIE en chiffres :



Nombre de projets	9 (sur une durée de 5 ans)
Production ENR totale (minimum)	1 200 MWh
Longueur totale des réseaux associés	1 089 ml
Enveloppe accordée dans le cadre du contrat	± 560 000 € (± 30 % du coût total des projets)



Notre accompagnement



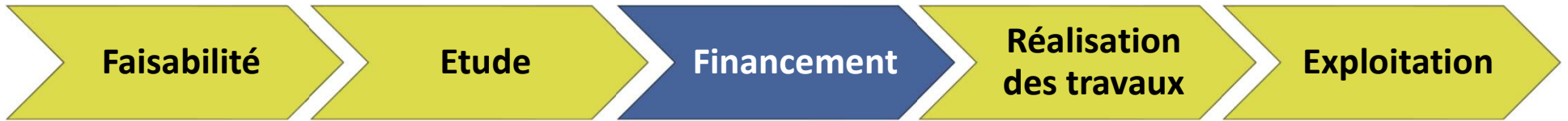
En fonction du type de projet, d'autres aides sont mobilisables :

- la Région Normandie
- le Conseil Départemental du Calvados
- l'Europe s'engage





Notre accompagnement



Plan de financement de l'investissement		
Subventions mobilisables	Montant	Pourcentage
CD14	11 813 €	4 %
REGION	47 539 €	14 %
ADEME (contrat patrimonial)	98 331 €	30 %
SDEC ENERGIE	98 250 €	30 %
COLLECTIVITE	71 567 €	22 %
Coût total du projet – installation primaire	327 500 €	100%



Notre accompagnement



Pendant tout le temps des travaux, le syndicat se charge de la maîtrise d'ouvrage du projet et dans certains cas de la maîtrise d'œuvre.

Le syndicat réalise le projet pour le compte de la collectivité (démarches administratives, suivi des chantiers, etc.)



Illustration des travaux : le réseau technique de Valdallière





Illustration des travaux : le réseau technique de Valdallière





Illustration des travaux : le réseau technique de Valdallière





Illustration des travaux : le réseau technique de Valdallière



Le système d'acheminement du bois



Illustration des travaux : le réseau technique de Valdallière





Illustration des travaux : le réseau technique de Valdallière

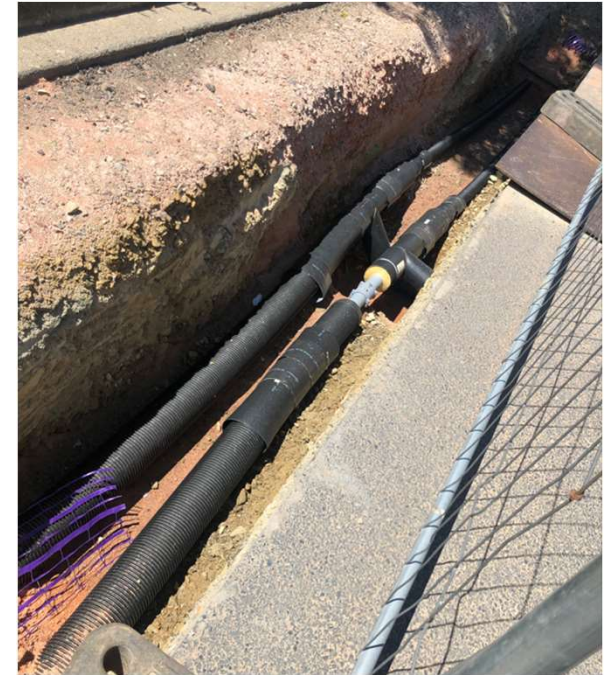
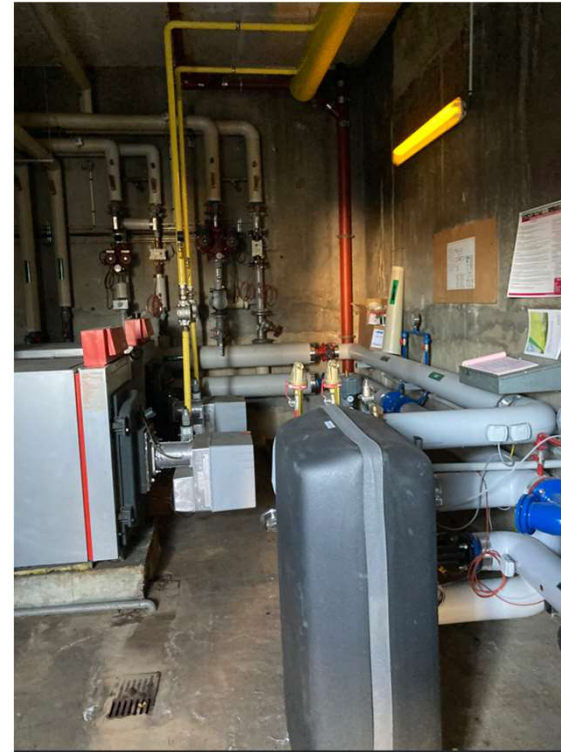


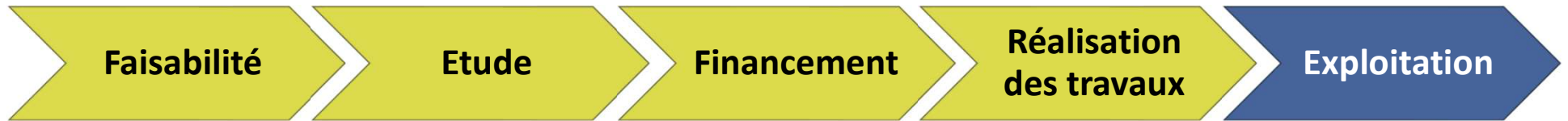


Illustration des travaux : le réseau technique de Valdallière





Notre accompagnement



En tant que maître d'ouvrage, le SDEC ENERGIE passe les marchés d'exploitation et de maintenance.

Dans le cas des réseaux techniques :

- Un forfait de contribution à l'exercice de la compétence est demandé à la collectivité.
- Le renouvellement du gros matériel est facturé à la collectivité sur devis.
- La commune peut conserver l'approvisionnement en combustible du projet.



Notre accompagnement



En tant que maître d'ouvrage, le SDEC ENERGIE passe les marchés d'exploitation et de maintenance.

Dans le cas des réseaux de chaleur :

- La régie du SDEC ENERGIE se charge de refacturer l'ensemble des coûts (amortissement de l'investissement, maintenance, renouvellement , frais d'exploitation, achat des combustibles).
- Dans le cas d'un réseau de chaleur (avec production ENR >50 %), les factures à l'utilisateur sont soumises à une TVA réduite à 5,5 % au lieu de 20 %.